



RESERVE CITOYENNE COMMUNALE





Agir pour notre commune

Face aux risques majeurs, notre commune se dote d'un outil :

- **la mobilisation de ses propres citoyens.**

La Réserve Citoyenne Communale ou Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) incarne cette ambition collective — une réponse concrète, humaine et organisée pour protéger, soutenir et reconstruire ensemble.

Une initiative citoyenne qui transforme l'engagement local en action pratique au service de la communauté. Découvrez comment devenir acteur du changement dans votre commune.

Le nouveau modèle de la sécurité

Les crises — qu'elles soient naturelles, technologiques ou sanitaires — ne sont plus des hypothèses lointaines. Elles font partie du paysage réel de nos communes.

La question n'est plus de savoir *si* une crise arrivera, mais *comment nous y préparer* avec efficacité et solidarité.

- Inondations, tempêtes, canicules, pandémies : les événements récents ont démontré que les services de secours professionnels, bien que dévoués, ne peuvent pas être partout à la fois.
- La préparation locale n'est plus une option — c'est une nécessité stratégique pour chaque commune.

Une réalité qui s'impose à tous



- Avant l'arrivée des secours extérieurs, ce sont les voisins, les commerçants, les habitants qui agissent en premiers.
- La RCSC structure cette réalité en donnant aux citoyens les moyens d'agir de façon coordonnée, efficace et sécurisée.
- Le citoyen devient acteur de sa propre sécurité et de celle de sa communauté.

Le citoyen,
Premier maillon de la chaîne



- Cette loi de modernisation de la sécurité civile a créé le cadre juridique permettant aux maires de constituer une réserve communale.
- Elle reconnaît officiellement le rôle des bénévoles dans la chaîne de secours et pose les bases d'une mobilisation civique locale structurée, encadrée et valorisée.

La loi du 13 août
2004 :
acte fondateur





Qu'est-ce que la Réserve Communale de Sécurité Civile ?

La RCSC est bien plus qu'un simple registre de bénévoles. C'est un dispositif opérationnel, intégré à la gouvernance communale, qui transforme la bonne volonté citoyenne en capacité d'action réelle et coordonnée.

Définition officielle :

La Réserve Communale de Sécurité Civile est un **outil de renfort humain** placé sous l'autorité directe du Maire. Elle est constituée de citoyens bénévoles, formés et encadrés, mobilisables en cas de crise ou d'événement exceptionnel nécessitant une réponse organisée à l'échelle communale.

Elle s'inscrit dans le cadre plus large de la sécurité civile nationale, en complémentarité avec les services de l'État (pompiers, SAMU, police) et les acteurs associatifs agréés.

3 caractéristiques fondamentales :

① Un renfort humain structuré

Des citoyens formés, identifiés et mobilisables rapidement selon un protocole clair défini par la commune. Chaque réserviste connaît son rôle et ses limites d'intervention.

② Des missions de sauvegarde

Information, mise à l'abri, soutien logistique, accompagnement des sinistrés : des actions concrètes qui libèrent les professionnels pour leurs missions spécialisées.

③ Un complément indispensable

La RCSC ne remplace pas les secours professionnels — elle les amplifie. Elle comble les délais d'intervention et assure une présence humaine là où les effectifs sont insuffisants.



3 Temps pour une Action Efficace

L'action de la RCSC s'inscrit dans une logique temporelle cohérente qui couvre l'ensemble du cycle de gestion de crise. Chaque phase mobilise des compétences spécifiques et répond à des besoins bien identifiés des habitants et des services municipaux.

AVANT

Prévenir

La préparation est la clé de toute réponse efficace. Les réservistes participent à l'**acculturation de la population** aux risques locaux : distribution de documents d'information, animation d'ateliers de sensibilisation, participation aux exercices de simulation. Ils aident aussi à identifier les personnes vulnérables et à préparer les lieux d'accueil d'urgence. Cette phase de prévention réduit considérablement l'impact d'une crise lorsqu'elle survient.

PENDANT

Soutenir

Lorsque la crise se déclenche, les réservistes passent en mode opérationnel. Leur mission : **soutenir les habitants** et faciliter l'assistance logistique. Ils orientent les populations vers les zones sûres, gèrent les points d'accueil temporaires, assurent la distribution de matériel de première nécessité et maintiennent le lien entre les services de secours et les sinistrés. Leur présence rassurante est un facteur de stabilité sociale essentiel.

APRES

Reconstruire

La crise passée, le travail ne s'arrête pas. Les réservistes **accompagnent les sinistrés** dans leur retour à la vie normale : aide aux démarches administratives, soutien moral, coordination avec les services sociaux, participation au nettoyage et à la remise en état des espaces communs. Cette phase de reconstruction est souvent la plus longue et la plus exigeante humainement — et c'est précisément là que la RCSC apporte une valeur ajoutée irremplaçable.

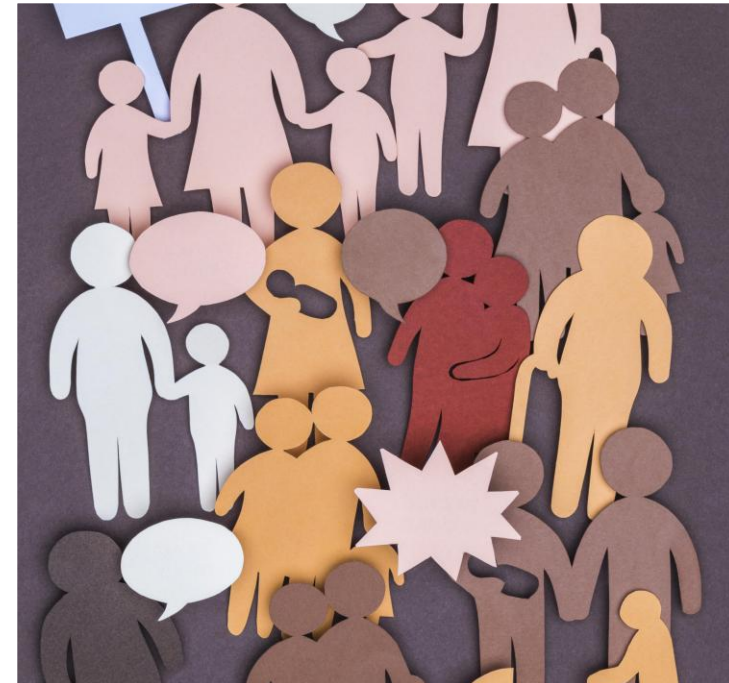
Missions Concrètes : Sur le Terrain

La RCSC n'est pas un dispositif théorique. Ses missions sont concrètes, opérationnelles et directement utiles aux habitants. Voici les **trois grandes familles d'actions** que les réservistes sont amenés à réaliser dans le cadre de leurs engagements.

1

Information et sensibilisation

Les réservistes participent activement à la **diffusion de la culture du risque** au sein de la population. Ils interviennent lors d'exercices de simulation (évacuation, confinement, alerte), animent des stands d'information lors d'événements communaux, distribuent les documents officiels de prévention et expliquent les consignes de sécurité. Ils jouent un rôle de relais de confiance entre la mairie et les habitants, particulièrement auprès des publics les plus éloignés des canaux numériques d'information.



2

Mise à l'abri et gestion des accueils

En situation de crise avérée, les réservistes assurent la **gestion des points d'accueil d'urgence** : gymnases, salles communales, écoles transformées en centres d'hébergement temporaire. Ils accueillent les sinistrés, tiennent les registres d'entrée et de sortie, distribuent les kits de première nécessité, orientent les personnes vers les services médicaux et maintiennent un climat d'ordre et de sérénité. Ils sont aussi chargés du balisage des zones dangereuses et de la sécurisation des accès.



3

Soutien administratif et moral

Au-delà de la logistique, la RCSC apporte un **soutien humain irremplaçable** aux personnes fragilisées par la crise. Les réservistes accompagnent les sinistrés dans leurs démarches administratives (déclarations, demandes d'indemnisation, contacts avec les assurances), assurent une présence rassurante auprès des personnes isolées ou en état de choc, et relaient les informations entre les familles et les services de secours. Ce rôle de lien social est souvent celui qui laisse la trace la plus durable dans la mémoire collective.

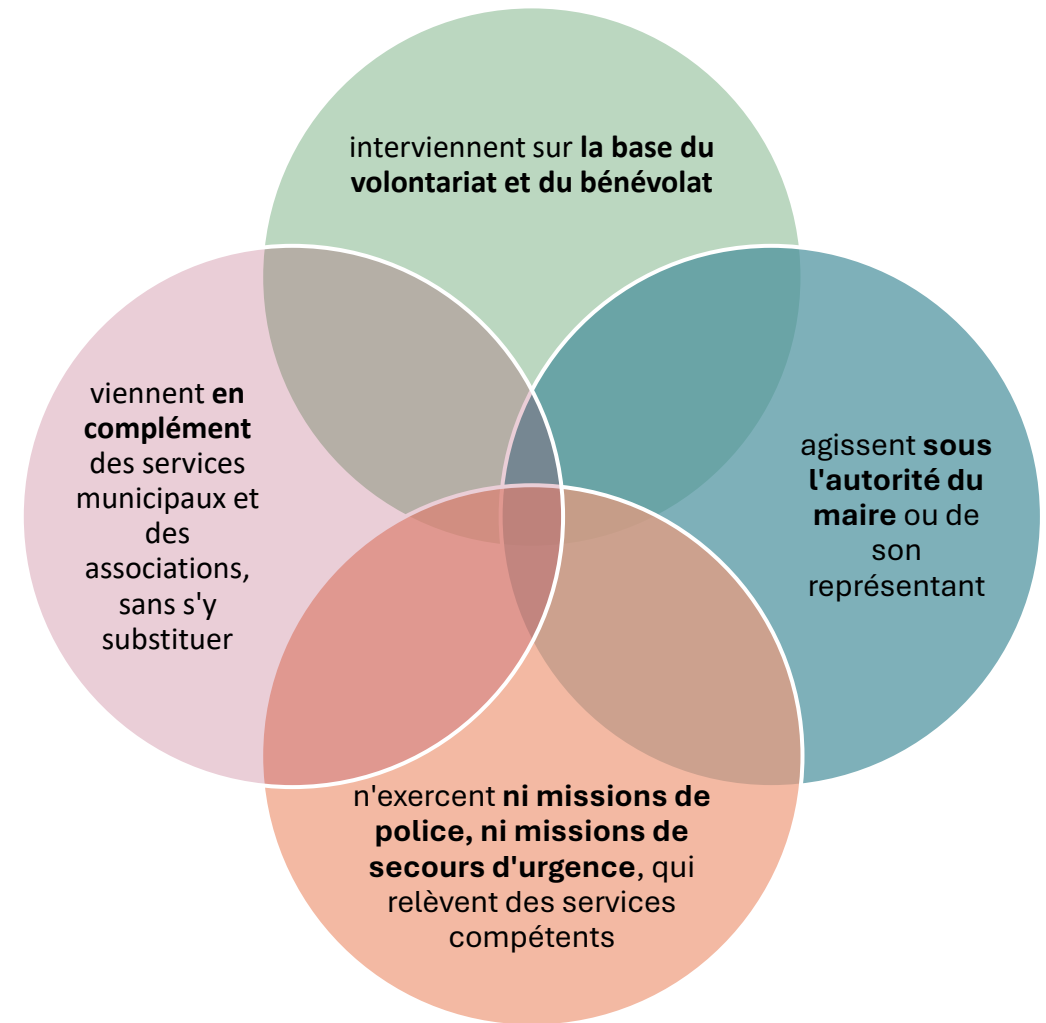


LES MISSIONS de la Réserve Citoyenne Communale du Tourne

Les missions varient selon les besoins locaux et les ressources disponibles. Chaque commune adapte sa réserve citoyenne en fonction de son territoire et de ses priorités.

Principes d'intervention

Les membres de la réserve citoyenne communale :





Missions de soutien en cas de crise ou d'urgence

- **Aide à la gestion de crise** : Participation à la mise en place de plans communaux de sauvegarde (PCS), distribution de matériel ou de produits de première nécessité, soutien aux personnes vulnérables.

Exemples concrets :

- Lutte contre la canicule : Distribution de kits de rafraîchissement aux personnes âgées.
- Inondations : Aide à l'évacuation ou au nettoyage des zones sinistrées.
- Épidémies : Participation à la distribution de masques ou à l'organisation de centres de vaccination.
- **Soutien logistique** : Organisation de points de ravitaillement, hébergement d'urgence, ou coordination avec les services de secours (pompiers, protection civile).
- **Communication** : Relais d'informations entre la mairie, les habitants et les services d'urgence (ex. : diffusion d'alertes, participation à l'accueil et à l'information de la population).



Missions de solidarité et de cohésion sociale

- **Aide aux personnes vulnérables** : Visites de courtoisie et soutien aux personnes âgées, isolées ou en situation de handicap (ex. : accompagnement de personnes fragiles lors d'événements particuliers).
- **Animation locale** : Organisation d'événements pour renforcer le lien social (ex. : forums associatifs, ateliers intergénérationnels).
- **Renforcement du lien social** : Contribution à des actions favorisant la cohésion entre les habitants, l'engagement citoyen et la participation à la vie locale.
- **Médiation** : Participation à des actions de médiation sociale ou de résolution de conflits de voisinage.
- **Solidarité** : Participation à des actions.



Missions de prévention et de sensibilisation

- **Prévention des risques** : Sensibilisation aux gestes de premiers secours, information des habitants sur les risques naturels (inondations, canicules...), ou aux comportements à adopter en cas d'urgence.
- **Sécurité civile** : Participation à des exercices de simulation.
- **Protection de l'environnement et du cadre de vie** : Actions de prévention des incendies, participation à des opérations de nettoyage et de gestion des déchets, de sensibilisation au développement durable, de préservation du patrimoine communal ou de protection de la biodiversité locale.



Missions de soutien aux services municipaux

- **Renfort ponctuel** : Aide aux agents municipaux lors d'événements et soutien logistique (ex. : manifestations municipales, événements commémoratifs).
- **Maintenance légère** : Entretien des espaces publics (ex. : nettoyage, signalement de dégradations).
- **Accueil et information** : Tenue de permanences en mairie ou lors d'événements pour orienter les habitants.



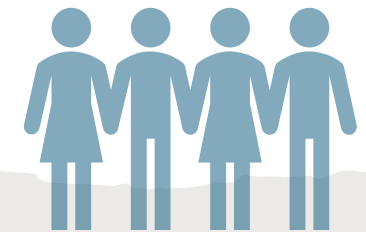
Missions spécifiques selon les compétences des volontaires

- **Compétences techniques** : Mise à disposition de savoir-faire (ex. : informatique, santé, construction) pour des projets communaux.
- **Traduction** : Aide à la communication avec des habitants non francophones.
- **Culture et patrimoine** : Participation à la valorisation du patrimoine local.

Rappel des principes d'intervention :

Les membres de la réserve citoyenne communale :

- interviennent **sur la base du volontariat et du bénévolat**
- agissent **sous l'autorité du maire** ou de son représentant
- n'exercent **ni missions de police, ni missions de secours d'urgence**, qui relèvent des services compétents
- viennent **en complément** des services municipaux et des associations, sans s'y substituer





Le Profil du Réserviste

La force de la RCSC réside dans sa diversité. Elle n'est pas réservée à une catégorie spécifique de la population — c'est un dispositif ouvert, inclusif, qui valorise chaque compétence et chaque expérience de vie au service du collectif.

→ Qui peut s'engager ?

L'engagement est ouvert à tous les citoyens résidant ou travaillant dans la commune, dès l'âge de 16 ans (avec autorisation parentale pour les mineurs). La commune fait le choix d'engager des réservistes à partir de 18 ans. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure, pas de condition de diplôme, pas de prérequis technique.

Ce qui compte avant tout, c'est la volonté de servir, la disponibilité pour les formations et les exercices, et la capacité à agir dans le respect des consignes et de l'autorité du Maire.

Les retraités, les actifs, les étudiants, les artisans, les enseignants, les professionnels de santé — tous ont leur place dans la RCSC et apportent des compétences complémentaires précieuses.

→ Les qualités recherchées



Esprit d'équipe

Savoir travailler en coordination avec d'autres bénévoles et des professionnels.



Sens du service

Placer l'intérêt collectif et le bien-être des habitants au cœur de son engagement.



Sang-Froid

Conserver son calme et son efficacité dans les situations stressantes.



Régularité

S'engager à participer aux formations et exercices planifiés tout au long de l'année.



La diversité des profils est une richesse : chaque réserviste apporte des compétences uniques – médicales, techniques, relationnelles, linguistiques – qui enrichissent la capacité d'action collective de la réserve.

Pourquoi Rejoindre le Dispositif ?

S'engager dans la RCSC, c'est faire un choix qui dépasse la simple participation citoyenne. C'est un acte de responsabilité, de solidarité et de fierté locale qui produit des effets concrets sur la résilience de notre territoire.

« Rejoindre la RCSC, c'est choisir de ne plus subir les crises, mais de les affronter ensemble. »

- Chaque réserviste formé, c'est une capacité d'action supplémentaire pour notre commune.
- En rejoignant la RCSC, vous contribuez directement à réduire la vulnérabilité de votre quartier, de vos voisins et de votre ville face aux imprévus.
- Vous devenez un maillon actif d'un système de protection collective qui profite à tous, y compris à vos proches.



**Renforcer la
Résilience de Notre
Territoire**

- En situation de crise, les services de secours sont souvent saturés et leurs délais d'intervention peuvent être longs.
- Votre présence sur le terrain, formée et organisée, fait la différence entre une situation chaotique et une réponse coordonnée.
- Vous êtes ceux qui arrivent avant, qui restent pendant et qui accompagnent après — quand tout le monde a besoin de soutien humain.



**Apporter une Aide
Humaine Immédiate**

- Fraternité, solidarité, engagement pour l'intérêt général : ces valeurs ne sont pas de simples mots dans une devise. Elles prennent vie concrètement dans l'action de chaque réserviste.
- Rejoindre la RCSC, c'est incarner ces principes au quotidien, c'est donner un sens profond à sa citoyenneté et transmettre à ses enfants l'exemple d'un engagement utile et valorisant.



**Faire Vivre les
Valeurs Républicaines**



Un Cadre Clair et Sécurisé

L'engagement dans la RCSC n'est pas une improvisation. Il s'inscrit dans un cadre juridique et organisationnel rigoureux qui protège à la fois les réservistes, la commune et les habitants servis. Ce cadre garantit la légitimité, la sécurité et la pérennité du dispositif.

Le cadre juridique de la RCSC est défini par les articles L. 731-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure.

Les réservistes agissent sous l'autorité hiérarchique du Maire ou de son représentant désigné.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est le document stratégique qui formalise l'organisation de la gestion de crise à l'échelle communale. Il définit les rôles de chacun, les procédures d'activation, les moyens disponibles et les circuits de décision.

La RCSC y est intégrée comme composante opérationnelle, avec des missions clairement attribuées.

Le PCS est obligatoire pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques et fortement recommandé pour toutes les autres.



Le Règlement intérieur par arrêté municipal

Chaque RCSC dispose d'un règlement intérieur établi par arrêté du Maire. Ce document précise les conditions d'adhésion, les droits et devoirs des réservistes, les modalités de formation, les règles de conduite et les procédures de mobilisation.

Il donne une base légale solide à l'action des bénévoles et garantit le respect des principes de la fonction publique communale.



Une couverture assurancielle complète

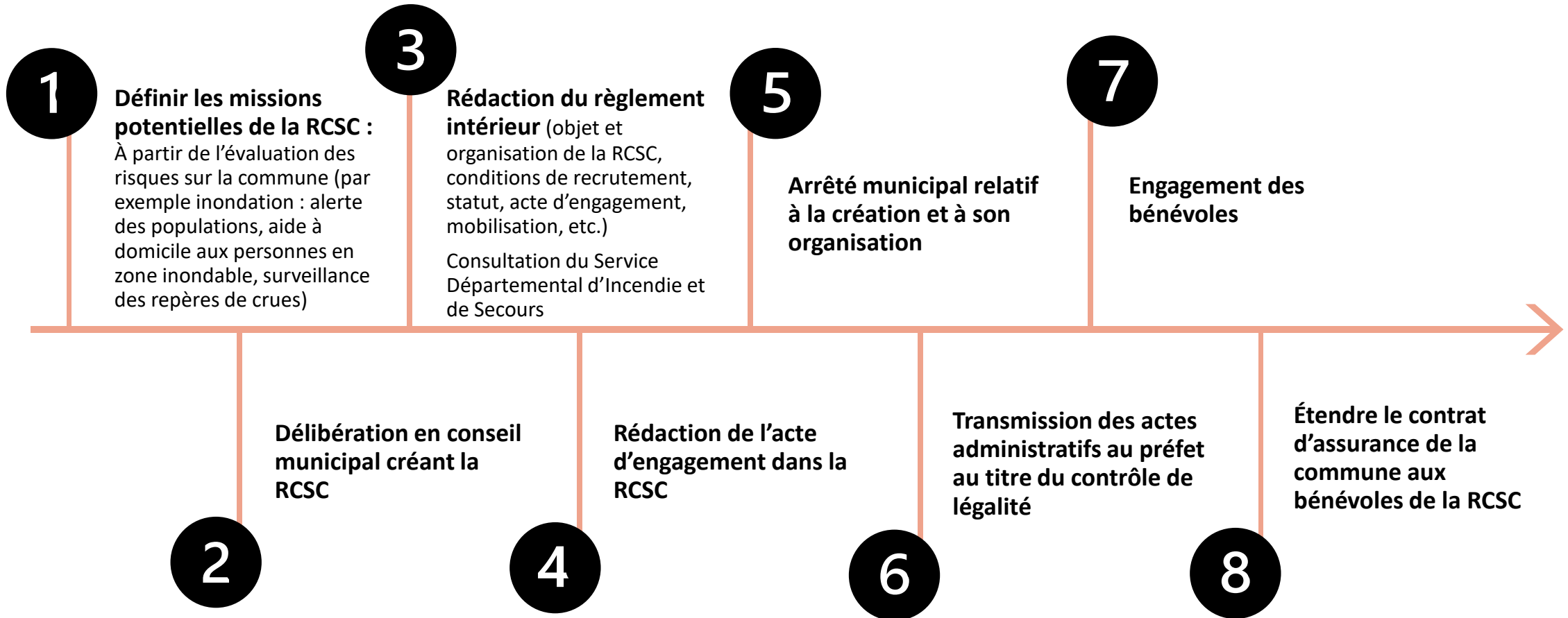
Chaque réserviste engagé bénéficie d'une couverture d'assurance spécifique pendant ses missions et ses formations. Cette protection couvre la responsabilité civile ainsi que les dommages corporels pouvant survenir dans le cadre de l'exercice des fonctions.

La commune prend en charge cette assurance, garantissant que nul bénévole ne s'engage à ses risques et périls. C'est une condition essentielle de la confiance mutuelle entre la collectivité et ses réservistes.



La solidarité organisée

La création d'une RCSC doit répondre à un besoin clairement identifié et respecter les étapes de la procédure.





Appel à l'Engagement

Votre commune a besoin de vous !

La sécurité de notre commune ne repose pas uniquement sur les services de l'État ou les professionnels du secours. Elle repose aussi — et peut-être surtout — sur la volonté de ses habitants de s'engager les uns pour les autres. Chaque jour qui passe sans préparation est un jour de vulnérabilité supplémentaire.



Ce que nous vous demandons

Un engagement sincère, du temps pour les formations, et la volonté d'agir quand la situation l'exige. Pas d'héroïsme requis — juste de la disponibilité, du bon sens et de la solidarité. La commune s'engage en retour à vous former, vous équiper, vous assurer et vous accompagner dans chaque mission.



Ce que vous allez recevoir

Une formation complète et reconnue, un sentiment d'utilité concret, des rencontres humaines enrichissantes, et la fierté de savoir que vous faites partie de ceux qui protègent leur communauté. Vous rejoindrez une équipe soudée, animée par des valeurs communes et guidée par un sens profond du service public local.



Comment s'engager ?

Contactez le service dédié de votre commune pour obtenir le formulaire d'inscription. Un entretien individuel vous permettra de présenter votre motivation et de comprendre précisément vos futures missions. **Vous signerez ensuite votre acte d'engagement.** Chaque nouveau réserviste renforce la protection de tous.

**« Ensemble, devenons les
bâtisseurs d'une commune prête à
faire face**

**— non pas par peur des crises,
mais par amour de notre commune
et de ses habitants. »**

